



15ème législature

Question N° : 37543	De M. Yannick Favennec-Bécot (UDI et Indépendants - Mayenne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions et activités sociales	Tête d'analyse >Associations luttant contre l'isolement des personnes âgées	Analyse > Associations luttant contre l'isolement des personnes âgées.
Question publiée au JO le : 23/03/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 13/07/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Yannick Favennec-Bécot attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les inquiétudes exprimées par certaines associations luttant contre l'isolement et la perte d'autonomie, notamment en milieu rural. En effet, compte tenu de la crise sanitaire, les associations ont été contraintes de suspendre l'essentiel de leurs activités malgré le respect des mesures barrières et ont su s'adapter aux évolutions des décisions administratives. Depuis un an, la vie sociale des adhérents (principalement des personnes âgées) a été largement réduite. Certaines de ces associations sont de fait mises en sommeil, voire dissoutes, en raison de la perte en visibilité et de la forte diminution des renouvellements de cotisations. Elles sont en outre touchées par une baisse d'emplois salariés. Aussi, ces associations demandent, concernant les vaccins administrés aux personnes âgées, que les spécificités du monde rural soient prises en compte. Elles demandent notamment que puisse être organisé, avec l'appui des associations de proximité, le recensement des personnes isolées éligibles à la vaccination, une aide à la prise de rendez-vous ainsi qu'aux déplacements. Enfin, il lui demande si une mesure de déduction fiscale des cotisations versées en 2021 pourrait être prise afin de limiter les conséquences néfastes de la crise sanitaire sur la vie associative.